
MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 05 JUIN 2026 à 18 heures 00

Publié le 29 mai 2026

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)

Approbation du PV de la séance du 26 mai 2026

1 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs